



DÉPÔT DE DOSSIER DE CANDIDATURE

NOM :

PRENOM :

RAISON SOCIALE :

SIRET :

STATUT :

DATE DE DEBUT D'ACTIVITE :

ADRESSE POSTALE :

TELEPHONE

MAIL :

SITE INTERNET :

A JOINDRE AU DOSSIER :

- Attestation d'assurance de l'activité
- Attestation de conformité fiscale / déclaration d'enregistrement d'activité
- Annexes signées + fiche remplie

L'envoi du dossier complet est à adresser à
Confrérie des Guides de Brocéliande
Maison des Légendes - 14 Place du Pâtis Vert
56430 Concoret

La commission de la Confrérie se réunit une fois par trimestre pour étudier les dossiers. A l'issue de la délibération, une réponse vous sera adressée par mail. En cas de réponse positive, vous serez invité à participer à la formation et à régler votre cotisation annuelle afin de siéger au conseil de la Confrérie. Par la suite, vous pourrez bénéficier des outils de communication et du label « Guide de Brocéliande ».

Pour toute question : guidesdebroceliande@gmail.com



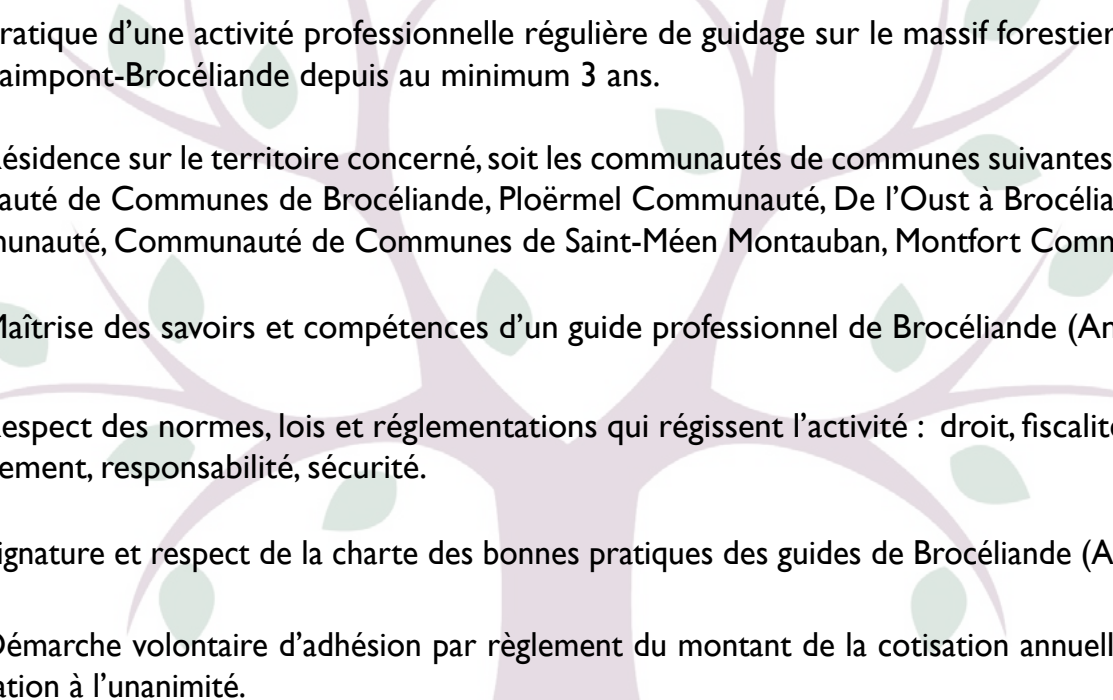
Guide de Brocéliande

Critères d'éligibilité à la Confrérie des Guides de Brocéliande

La Confrérie des Guides de Brocéliande, créée en 2017, a pour but :

- de valoriser, in situ, la forêt de Paimpont-Brocéliande, ainsi que ses patrimoines naturel, matériel et immatériel, dans une démarche qualitative et en relation avec les acteurs du territoire,
- d'améliorer les pratiques des guides professionnels en Brocéliande,
- de préserver et mettre en valeurs leur savoir-faire et leur métier.

Afin d'être éligible à la Confrérie des Guides de Brocéliande, le demandeur doit satisfaire à chacun des critères suivants

- 
- I** Pratique d'une activité professionnelle régulière de guidage sur le massif forestier de Paimpont-Brocéliande depuis au minimum 3 ans.
 - II** Résidence sur le territoire concerné, soit les communautés de communes suivantes : Communauté de Communes de Brocéliande, Ploërmel Communauté, De l'Oust à Brocéliande Communauté, Communauté de Communes de Saint-Méen Montauban, Montfort Communauté.
 - III** Maîtrise des savoirs et compétences d'un guide professionnel de Brocéliande (Annexe 1).
 - IV** Respect des normes, lois et réglementations qui régissent l'activité : droit, fiscalité, environnement, responsabilité, sécurité.
 - V** Signature et respect de la charte des bonnes pratiques des guides de Brocéliande (Annexe 2).
 - VI** Démarche volontaire d'adhésion par règlement du montant de la cotisation annuelle et coopération à l'unanimité.



Guide de Brocéliande

Annexe 1 : Socle minimum des savoirs et compétences des guides de Brocéliande.

Connaissances

I.

Connaissances environnementales :
géologie, hydrologie, faune, flore.

II.

Histoire et patrimoine du pays de Brocéliande.

III.

Patrimoine immatériel légendaire,
arthurien et traditionnel.

IV.

Connaissance de la vie locale
et des acteurs du massif.

Compétences

I.

Art du conte.

II.

2. Techniques de guidage
(connaissance des sentiers et des sites, orien-
tation, transmission des savoirs, respect des
règles de fréquentation de la forêt).

III.

Prise en charge et gestion d'un groupe
(sécurité, responsabilité).

IV.

Techniques d'animation.



ANNEXE 2

Charte des bonnes pratiques des guides de Brocéliande

Chacun exercera son activité dans le respect des lieux et des personnes.

En accord avec la convention de circulation en forêt, les membres de la confrérie des guides de Brocéliande s'engagent à :

- exercer leur activité uniquement sur les sentiers définis et balisés
- respecter la propriété privée
- communiquer aux visiteurs les consignes minimum de respect de l'environnement (utilisation des sentiers, interdiction de fumer, ramassage de leur déchets)
- respecter les dates d'accessibilité définies par la convention, figurant sur la carte distribuée par les Offices du tourisme
- utiliser pour leurs arrêts les lieux aménagés de type « aire du conteur », ou des zones où la fréquentation n'aura pas d'impact sur l'environnement

Les membres de la Confrérie des guides de Brocéliande s'engagent à :

- travailler ensemble, en bonne intelligence et dans la concertation
- faire en sorte que chacun puisse exercer son activité dans de bonnes conditions
- se concerter en cas de forte affluence sur un même site, afin de permettre à chacun d'approcher son groupe des points d'intérêt
- adapter ses différents temps et lieux d'arrêt afin de rendre fluide la circulation des groupes
- éviter les nuisances sonores en présence d'autres groupes guidés